



# LA LETTRE confédérale



*bernard.vancraeynest@cfecgc.fr*

## Punis !

Le 31 janvier dernier, le conseil d'administration de l'AGIRC se réunissait pour installer sa nouvelle mandature 2012-2016 et élire les président et vice-président. Conformément à la règle de l'alternance, la présidence est revenue au patronat. En qualité de président sortant, ma candidature à la vice-présidence était présentée au nom de la CFE-CGC. Une autre candidature s'est manifestée et c'est elle qui l'a emporté.

La CFE-CGC n'a pas été battue par le collègue salarié : j'y ai même obtenu la majorité relative. Ce sont les voix du patronat qui ont choisi le représentant des salariés qui leur convient. Pourquoi ? Tout simplement parce que la CFE-CGC a refusé de signer l'accord du 18 mars 2011 sur les retraites complémentaires et conteste ce dernier en justice. Nous revendiquons notre indépendance et le pouvoir de dire non lorsque les intérêts de nos mandants sont bafoués !

L'accord du 18 mars remet en cause les fondamentaux de ce que la CGC a bâti avec la convention du 14 mars 1947, notamment sur les avantages familiaux. Mais, surtout, il s'agit d'un accord qui n'est pas à la hauteur des enjeux. À l'heure où le chômage repart, les recettes de nos régimes sociaux vont être impactées, les déficits vont croître et les réserves disparaître. Les retraités ont du souci à se faire quant à l'évolution de leurs pensions dans les années à venir... Les actifs vont se demander de plus en plus à quoi servent leurs cotisations qui amputent leur salaire brut d'un quart. L'encadrement sera d'autant plus fondé à s'interroger sur les vertus d'un système qui l'oblige à cotiser fortement pour peu de retour lorsqu'il est censé en bénéficier.

Nous venons de connaître le plafonnement des indemnités journalières maladie. Nous entendons régulièrement les uns et les autres envisager de plafonner les indemnités chômage, remettre en cause le quotient familial... Pour maintenir la solidarité, la cohésion sociale et venir en aide aux plus démunis, il faut que les plus aisés participent en fonction de leurs moyens. Ce sont les principes fondamentaux de la Sécurité sociale qui sont respectés par la cotisation

obligatoire. En France, déjà, l'impôt est mal vécu et beaucoup cherchent à y échapper en pratiquant l'évasion ou l'optimisation fiscale via les niches. Pertes de valeurs, de repères, de sens de l'intérêt général, sentiment d'être grugés en permanence, que ce sont toujours les autres qui profitent du système..., nous trouvons là la racine du mal qui nous ronge : la crise de confiance. Il ne faudrait pas que vienne s'y ajouter une remise en cause encore plus profonde de notre système de protection sociale, tant vanté ces dernières années pour son rôle d'amortisseur de crise.

Au moment où le dossier du financement de la protection sociale - tant porté par la CFE-CGC grâce à notre Cotisation sociale sur la consommation - est bâclé avec l'esquisse d'une fiscalisation des ressources de la politique familiale, il est urgent que les partenaires sociaux définissent clairement ce que nous voulons pour faire face aux besoins en matière de maladie, de dépendance et de retraite.

Pour cette dernière, la CFE-CGC a déjà proposé une nouvelle architecture composée du régime général, des complémentaires et supplémentaires ouverts à tous les salariés. Nous devons redéfinir ce qui relève de la solidarité, de la contributivité, reflet de la carrière et qui paye quoi. Bien sûr, tout cela sera plus aisé si nous retrouvons le chemin de la croissance, de l'emploi et de l'augmentation significative de la masse salariale. Cela passe par un investissement massif dans l'économie réelle, dans nos entreprises, dans des vrais projets, dans la recherche et développement, y compris en mobilisant l'épargne des ménages.

Toutes nos démarches et nos propositions sont connues et disponibles sur notre site web CFE-CGC. Portons-les ensemble et partout pour construire l'avenir et passer le relais aux générations futures. Laissons aux autres, il y en a suffisamment, l'accompagnement du déclin.

*Bernard Van Craeynest*



## Compétitivité-emploi

### « PAS DUPE !

Pendant que les partenaires sociaux finalisent un accord sur le chômage partiel qui rendrait cet outil plus rapide, plus simple, plus efficace... pour réduire les suppressions d'emploi ; pendant qu'ils prennent leurs responsabilités pour tenter de contenir le déficit affiché de l'UNEDIC de 11,4 milliards, pendant que les rapports et auditions en tout genre se succèdent sur les jeunes, sur la formation professionnelle... il aura suffi d'une intervention télévisée d'un dimanche soir pour que le concept de «compétitivité-emploi» devienne célèbre, détrône la notion de flexibilité... et marche sur les plates bandes de nos 35 heures ! Le jeu en aurait valu la chandelle si les négociateurs n'étaient pas sommés de fabriquer cette usine à baisse de salaire... en deux mois. Inspirée du modèle allemand, cette forme d'assouplissement du temps de travail permettrait aux entreprises, en cas d'accords majoritaires de moduler le temps de travail à la baisse comme à la hausse, en fonction des carnets de commande pour préserver l'emploi. Mais chercher des solutions rapides pour limiter la cascade de plans sociaux ne veut pas dire négocier sous la contrainte ! Comment obtenir du MEDEF des engagements chiffrés en matière de maintien dans l'emploi ; comment s'assurer que les salariés ne seront pas les seuls impactés et que les actionnaires seront eux aussi concernés ? Comment construire un accord gagnant-gagnant qui ne remette en cause ni la durée légale du travail, ni la finalité d'un contrat de travail censé créer de l'emploi ? La CFE-CGC n'est pas dupe ! Si le système a fonctionné en Allemagne, c'est d'abord et avant tout parce que les syndicats allemands ont droit de regard sur la situation économique de leurs entreprises ! Notre dialogue social français en est bien éloigné.

Marie-Françoise Leflon  
mariefrancoise.leflon@cfecgc.fr

## Taxe boursière

### « EXEMPLE À SUIVRE !

Mise en place au 1er août, la taxe boursière promise par le chef de l'État rapporterait un milliard qui servirait normalement au désendettement de la France. Endettement, rappelons-le, qui s'élève à 1 700 milliards. Cela donne l'échelle ! Qu'il faille taxer les transactions spéculatives, pour la CFE-CGC, OUI, OUI et OUI ! Qu'il faille matraquer les produits dérivés, la spéculation sur les monnaies, le trading haute fréquence OUI ! Pour autant, la France doit-elle porter seule le dra-

peau ? Il y a un risque mais le périmètre d'application est plus restreint que celui envisagé par l'Union européenne. Compte tenu de l'état calamiteux des finances publiques de tous les grands pays développés, il est certain que, depuis le temps qu'on en parle, il faut bien un jour se lancer. Le président de la République y va donc seul. Espérons que d'autres lui emboîteront rapidement le pas pour, très rapidement, arriver à une extension à l'Union.

Jean-Luc Haas  
jeanluc.haas@cfecgc.fr

## TVA

### « OBJECTIF RATÉ !

Le chef de l'État a annoncé pour le 1<sup>er</sup> octobre une hausse de 1,6 point du taux normal de TVA (pour 11 milliards d'euros) et une augmentation de deux points de la CSG sur les revenus du patrimoine et de placements (environ 2,6 milliards). Sans rapport avec les charges liées à la famille qui pèsent 35 milliards. La CFE-CGC défend la création d'une Cotisation sociale sur la consommation (CSC). Si nous ne l'avons jamais appelée TVA sociale, c'est que la TVA est un impôt, alimentant le budget de l'État, à charge des consommateurs et sans garantie d'affectation. Notre CSC est fléchée et sert exclusivement au financement de la protection sociale en vue de pérenniser notre système. De plus, les allègements de charges envisagés ne sont pas cohérents car cette TVA stigmatise les encadrants en prônant des exonérations par seuils, générateurs de trappes à salaire. C'est inacceptable ! Au lieu de faire la loi TEPA, de baisser les impôts et les droits de succession, de supprimer l'impôt de bourse, la question de la compétitivité aurait dû être traitée avant tout autre point. Le renforcement de la compétitivité de la France ne doit pas être recherché prioritairement par les coûts mais plutôt via les différents facteurs de compétitivité hors coûts : le positionnement des produits (offres sectorielles et géographiques), leur qualité, le SAV, l'innovation, la R&D, la formation... Aujourd'hui, notre économie montre des signes de faiblesses et d'essoufflement. L'amélioration de la compétitivité est nécessaire, mais sûrement pas par à-coups ! Il faudrait également financer les PME-PMI et ETI avec des taux acceptables et revoir la distribution actuelle des 30 milliards d'euros d'allègements de charges. Bref, avec une TVA à 21,2 %, les marges des entreprises étant dégradées (EBE), il y a fort à parier que bon nombre d'entre elles en profiteront pour les restaurer. D'autres investiront, d'autres encore - peu nombreuses - augmenteront un peu les salaires. En outre, concurrence ou pas, les produits importés seront ipso facto renchérissés. L'effet

inflationniste sera sans doute significatif et le pouvoir d'achat sera entamé pour les actifs et plus encore pour les retraités. La consommation en sera touchée et la croissance sera encore plus faible que prévu, voire nulle ! La CFE-CGC ne cesse de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer notre économie, de préparer l'avenir, de réindustrialiser notre pays. Un des outils est la CSC, mais la TVA telle que présentée, NON !

Jean-Luc Haas  
jeanluc.haas@cfecgc.fr

## Apprentissage

### « ÉPÉE DANS L'EAU

Le fantasme germanique est à l'œuvre et s'invite dans la campagne électorale. Nicolas Sarkozy promet de porter à un million le nombre d'apprentis d'ici à 2017, soit un doublement des effectifs. Il faut se rappeler que le résultat de 430 000 apprentis recensés en 2011, qui marque une forte progression en trois ans, a été atteint au moyen de lois et décrets assouplissant les règles et contraintes attachées au dispositif de l'apprentissage et qui constituaient sa plus value qualitative. La CFE-CGC a exprimé à plusieurs reprises ses doutes vis-à-vis de dispositions qui risquaient de banaliser le statut d'apprenti et surtout amoindrir le contenu qualifiant de la formation qui lui est attachée. Nous nous sommes franchement opposés, même, à la décision d'abaisser de 5 à 3 ans l'ancienneté requise pour pouvoir être maître d'apprentissage. En fait, le gouvernement n'a pas mis en place de dispositif structurel efficace et sécurisant permettant de libérer des places pour les apprentis sans dévaluer l'excellence du dispositif. La majeure partie des initiatives repose sur des exonérations de charges et un mécanisme de pénalités visant à engager les entreprises de plus de 250 salariés à augmenter leur quota d'apprentis. Or, on sait bien que les effets d'aubaine sont pour beaucoup dans l'augmentation des statistiques. Et le risque est bien réel que les efforts financiers à consentir pour un nouveau doublement du nombre des apprentis (que l'Institut Montaigne chiffre à 985 millions par an) ne contribuent que très faiblement à l'amélioration de la situation de l'emploi. Car enfin, ce qui fait l'excellence du dispositif d'apprentissage, c'est son taux d'accès à l'emploi qui est le double des autres formations à niveau équivalent. Si ce taux venait à s'effondrer en même temps que progresse le nombre d'apprentis, ce serait un coup d'épée dans l'eau. Un coup d'épée à presque un milliard d'euro quand même !

François Hommeril  
francois.hommeril@cfecgc.fr

## ➤ AGIRC

### LA CFE-CGC NE MARCHANDE PAS SES VALEURS !

Comme le soupçonnait la CFE-CGC, des tractations de couloir entre le MEDEF et la CFDT ont porté à la vice-présidence de l'AGIRC un représentant de la CFDT, au détriment de son candidat, Bernard Van Craeynest, le 31 janvier 2012. La veille, dans un message aux structures, le président confédéral dénonçait «les petits arrangements entre faux amis». Il réaffirmait les motifs pour lesquels la CFE-CGC n'a pas signé l'accord du 18 mars 2011, ratifié par la CFDT, la CFTC et FO : «il pénalise les techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres en baissant la revalorisation des pensions AGIRC et en réduisant de 7,4 milliards d'euros les droits des futurs retraités ! Il dégrade le pouvoir d'achat et spolie les familles nombreuses par le plafonnement des majorations familiales !». Des convictions qu'on fait payer à la CFE-CGC, à l'origine de la création de l'AGIRC en 1947 ! Bernard Van Craeynest s'insurge : «Et l'on voudrait que la CFE-CGC renonce à sa candidature parce qu'elle n'accepte pas ces iniquités ? Parce qu'elle refuse de renier ses valeurs au service de l'encadrement ? La confiance des salariés et des retraités dans leurs porte-parole sous-entend le courage de dire non. La CFE-CGC a et aura toujours cette volonté !»

## ➤ Annonces Sarkozy

### AUCUN PLAN

Bernard Van Craeynest estime que le chef de l'État a fait «droit à la demande patronale» en annonçant une hausse de la TVA compensée par une baisse des cotisations patronales pour financer les allocations familiales. Quant aux mesures dites de «compétitivité-emploi», elles ne prennent pas en compte «la globalité de la réalité de notre économie» et les écarts importants de compétitivité entre PME et grandes entreprises, par exemple. La CFE-CGC compte bien négocier fermement des garde-fous et des engagements en faveur de l'emploi. Le président confédéral ne voit qu'«un tas de mesures saupoudrées, annoncées quasiment tous les jours, mais il n'y a aucune vision d'ensemble, aucun plan global qui nous permette de retrouver confiance en l'avenir». (Radio classique,



### NOUVEAU :

Votre guide prud'homal à télécharger :

<http://bit.ly/zmltY8>



30.01.2012). Bernard Van Craeynest regrette que n'ait pas été retenue, pour le moment, la proposition CFE-CGC de Cotisation sociale sur la consommation (CSC) et cette simple hausse de TVA ne répond pas au besoin de financement de notre protection sociale et «n'est pas à la hauteur des enjeux pour rattraper le différentiel de compétitivité par rapport» aux pays concurrents. Aujourd'hui, «nous sommes dans une logique où tous les deux mois (...) on nous annonce un nouveau plan qui vient piocher dans la poche des salariés, des épargnants...». Il demande que la négociation des accords compétitivité emploi ne suive pas cette logique exclusive, qu'on mette «tout sur la table, les exonérations de charges, la réforme de la taxe professionnelle, (...), les contreparties de maintien dans l'emploi, d'embauche des précaires, d'embauche des apprentis». (LCP-AN, 30.01.2012).

## ➤ Compétitivité

### INVESTISSEMENTS ET SALAIRES

À l'heure du plan compétitivité-emploi, la CFE-CGC rappelle ses propositions exprimées au CESE, fin 2011 : meilleure utilisation des nouvelles technologies et renforcement de la R&D dans les entreprises de taille intermédiaire, en particulier en direction des marchés de hautes technologies les plus porteurs. La CFE-CGC préconise le développement de pôles d'excellence dans les régions. La compétitivité repose aussi sur une action volontaire en faveur des gammes de produits, leur haute qualité et les services associés. Elle souligne la nécessité de «politiques salariales ambitieuses qui ont, au travers de la consommation, un impact fort sur la croissance et donc sur l'emploi».

## ➤ Banques

### NE PAS SE TROMPER DE CRISE

De nouvelles règles prudentielles internationales, dites de Bâle 3, s'imposent au système bancaire français dès janvier 2013. Le SNB CFE-CGC craint fort «plusieurs milliers de suppressions de postes dans les principaux groupes bancaires»... alors que les banques américaines ont doré et déjà fait savoir qu'elles refuseraient de les appliquer ! Une distorsion de concurrence qui sera défavorable aux établissements européens. Soulignant que la crise, notamment celle des «dettes souveraines» est d'origine politique et non pas bancaire, le syndicat CFE-CGC refuse que les salariés en soient les «boucs émissaires».

[www.snb-services.com](http://www.snb-services.com)

✚ Un nouveau rendez-vous mensuel sur [www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org) : le MAG 360...

## ➤ Comités d'entreprise

### EXAGÉRATION

La proposition de loi sur «le financement des comités d'entreprises» a été adoptée par l'Assemblée nationale, le 26 janvier. La CFE-CGC, CFDT et CGT regrettent que ses dispositions aillent «très au-delà des principes de transparence et de publicité», «remettent en cause l'indépendance du CE vis-à-vis de l'employeur» et «risquent d'instaurer des contentieux juridiques à l'encontre de l'action des CE».

## ➤ Enseignement

### MODERNISER L'ÉVALUATION

Les enseignants CFE-CGC ne se sont pas joints à la grève du 31 janvier contre l'évolution de l'évaluation des professeurs : «Quelle validité accorder à une évaluation faite par un inspecteur qui reste une demi-heure dans une classe tous les quatre ou cinq ans, voire plus ?». Le syndicat Avenir-écoles n'est pas choqué par le fait de confier cette mission aux chefs d'établissement, et propose de «transformer le corps des inspecteurs en vrais corps de chercheurs en éducation, titulaires d'un doctorat». Ils auraient en charge les grands dossiers que sont la révolution numérique, la santé et la sécurité au travail, l'accueil des diversités, les mobilités professionnelles des enseignants, etc.

[www.avenir-ecoles.org](http://www.avenir-ecoles.org)

### ✚ TVA

Bernard Van Craeynest vient d'écrire au président de l'Assemblée nationale pour l'alerter sur les effets néfastes du projet de hausse de TVA. Il l'appelle à soutenir le projet CFE-CGC de Cotisation sociale sur la consommation. Cette lettre a été adressée en copie aux structures confédérales, afin d'être relayée au maximum auprès des députés locaux...

### À LIRE

- La CFE-CGC Énergies vient de publier un «Livre blanc des énergies» articulé autour de trois thèmes : les infrastructures, le mix énergétique, l'efficacité ; le tout étayé de ses «convictions et propositions».

[www.cfe-energies.com](http://www.cfe-energies.com)

- L'IRES vient de sortir un numéro spécial de sa revue sur «Les délégués, acteurs stratégiques du renouveau syndical ?».

<http://www.ires-fr.org>

- L'ORSE publie un guide sur le télétravail pour «concilier au mieux travail et vie privée».

[www.orse.org](http://www.orse.org)



## Tour de France du dialogue : c'est parti !

### LA CFE-CGC SUR LE TERRAIN

«Nous venons vous donner la parole !» C'est ainsi que Bernard Van Craeynest a lancé le forum pour «un nouveau dialogue», à **Poitiers, le 26 janvier 2012**. L'UR Poitou-Charentes a ouvert le bal de la tournée de la CFE-CGC qui va faire étape dans treize grandes villes jusqu'en juin prochain. Grâce à sa enquête sur l'Internet (plus de 28 000 contributions !), d'octobre 2011 à janvier 2012, la Confédération utilise la «matière première» recueillie pour faire réagir tous ceux qui veulent voir émerger un nouveau syndicalisme, fondé sur un dialogue permanent et constructif, quitte à faire «le procès des syndicats».

### UNE JOURNÉE, TROIS TEMPS

Toute la matinée, Carole Couvert, secrétaire générale, entourée de militants locaux sous la houlette de Pierre Marx (UR Poitou-Charentes), ont sillonné les rues de Poitiers pour expliquer la démarche de la CFE-CGC : tracts, échanges... du syndicalisme de terrain !

L'après-midi, Jean-François Chantaraud, directeur général de l'Observatoire du dialogue et de l'intelligence sociale (ODIS), a présenté une première synthèse des résultats de l'enquête «nouveau dialogue.com» à quatre-vingts militants. Il a mis en exergue les préoccupations prioritaires des salariés que sont l'emploi, l'éducation, la réindustrialisation, le partage des richesses, pour faire émerger leurs attentes en matière syndicale. Aujourd'hui, révèle l'enquête, le syndicaliste hésite entre deux frontières, le corporatisme et l'intérêt général alors qu'il est lui-même plutôt perçu par les salariés comme défendant des intérêts particuliers ! Un décalage qui n'a pas manqué d'alimenter les débats. Près de trois heures d'échanges pour dire : la stérilité des conflits ; le besoin de se retrouver «propriétaire» de son entreprise ; le respect de la citoyenneté de base ; l'importance de la formation inséparable de

l'éducation ; la renaissance indispensable des logiques de devoirs face aux logiques de droits ; l'interrogation pressante sur l'adhésion obligatoire ; le sens d'une communication plus humaine et l'acceptation de l'autre ; l'attente de la responsabilité «patronale» plutôt que «financière» ; la différence entre le collectif inodore et la richesse de la somme des individualités ; la force de l'engagement, en toute indépendance politique, et le besoin de reconnaissance ; le dynamisme d'une bonne répartition des pouvoirs dans l'entreprise, y compris au sein des conseils d'administration ; la vocation économique perdue des comités d'entreprise ; les fondamentaux de la gestion de production...

Tous les intervenants ont exhorté à la revalorisation du travail fondée sur la compétence et le courage, deux valeurs syndicales ! Si le syndicalisme est en crise, ont affirmé certains, c'est que les Français en ont peur. Le syndicalisme doit retrouver sa noblesse grâce à des militants formés, pas seulement à l'action syndicale, mais surtout à l'économie et au fonctionnement de l'entreprise. C'est la condition reconnue pour qu'un jeune, qui a besoin d'être rassuré, se tourne vers le syndicat. Une affirmation : un salarié, un syndicaliste, travaille non pas «dans» une entreprise mais «pour» une entreprise ! Les participants sont unanimes pour dire que l'encadrement est le mieux placé pour endosser ce nouvel habit syndical fait de compétences, d'engagement, de dialogue. Jean-François Chantaraud va plus loin : «vous, l'encadrement, vous êtes en situation de transformer la société !». Pour Bernard Van Craeynest, c'est «le choix de la confiance», celui de la CFE-CGC.

### UN PROCÈS SALUTAIRE

Pour illustrer ce besoin d'un nouveau syndicalisme, la CFE-CGC propose de faire «le procès des syndicats». Deux cents personnes ont ainsi pénétré, en soirée, au sein d'un tribunal : Madame le procureur, sévère à l'égard de «Monsieur le syndicalisme», cet individu dangereux,

empêcher de tourner en rond, irresponsable et si peu représentatif ; l'accusé, syndicaliste du passé, prêt à bloquer les trains ou à défilé dans la rue, qui ne jure que par la grève. Et le juge et son marteau, pour conduire les débats... avec humour quand même ! Un jugement qui a fait intervenir des «grands témoins» : un avocat, Richard Filipiak, pour rappeler la responsabilité sociale des syndicats ; une députée européenne, Elisabeth Morin-Chartier, adepte de l'agenda social ; la DRH de la ville de Poitiers, Agnès Montalvillo, pour qui syndicalisme veut dire «relations humaines» ; Jean-Frédéric Dreyfus, trésorier national, qui invite les adhérents à «redonner du sens, ensemble» à l'entreprise ; Xavier de Poncheville, un patron de TPE, ancien militant CFE-CGC ; et Carole Couvert qui croit à un autre syndicalisme, de proximité, de propositions et au service du collectif pour l'entreprise : «celui de la CFE-CGC depuis 1944 !». Un ensemble de valeurs qu'elle propose de défendre par le biais d'une Fondation de l'engagement citoyen à créer.

Le DG d'ODIS a fait témoigner de nombreux syndicalistes qui avaient à cœur de défendre leur mission, fondée sur l'écoute, la compréhension et la défense du droit. Le président confédéral les a remerciés de leur engagement. Il a dit toute sa confiance dans l'encadrement pour faire évoluer le syndicalisme parce qu'il mérite d'être «transmis aux générations futures». Après avoir fait amende honorable, l'accusé a bénéficié de la relaxe. Il a immédiatement adhéré à la CFE-CGC...



Prochaines étapes :  
Lille, le 2 février ; Blois, le 23 février...  
<http://leproces.fr>

### La Lettre confédérale

publication de la Confédération française de l'encadrement CGC  
59/63, rue du Rocher, 75008 Paris  
Tél. : 01 55 30 12 12 – Fax : 01 55 30 13 13

Directeur de la publication :  
Bernard Van Craeynest

Rédacteur en chef : Michel Ciesiolka  
Assistants : M. Texereau ; C. Escorza  
Impression : STIPA (Montreuil)

Commission paritaire : 1015 s 07570.

ISSN : 0753-0625

Abonnement : 123 €

<http://www.cfecgc.org> - presse@cfecgc.fr

